



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 99753

Texte de la question

M. François-Michel Lambert interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la politique globale de l'État quant à l'éradication de toute la pollution dans le parc national des calanques. Une rivière marron au débit impressionnant se jette dans la crique de Cortiou depuis 1896. Cette rivière est constituée par toutes les eaux usées de la ville de Marseille et de ses environs. Si la création d'un système d'épuration connecté à l'exutoire a vu le jour et a permis de réduire la pollution organique, de très nombreux rejets polluants continuent d'être versés de façon continue dans la mer Méditerranée et ne sont pas recensés par les calculs de performance des stations d'épuration. Selon de nombreuses études, notamment celles dirigées depuis plusieurs décennies par le Pr Henry Augier, il y aurait à Cortiou une concentration importante et dangereuse d'hydrocarbures, de PCB (Polychlorobiphényles), de métaux lourds divers et de produits pharmaceutiques, sans compter la pollution officiellement établie par les calculs de performance de la station d'épuration. Ces études ont été conduites sur un périmètre de plusieurs kilomètres autour du lieu où se déversent les eaux usées. Si les comités de suivi de l'usine d'Altéo ont livré des analyses rassurantes et soulignent régulièrement une amélioration des rejets en mer concernant l'usine de Gardanne, et dont le calendrier imposé par l'État garantit une mise à niveau au plus tard en 2021, on ne peut relever aucune constatation de nature encourageante pour les rejets de Cortiou. Il lui demande quelle est sa vision concernant l'action de l'État face à cette pollution engendrée par l'émissaire de Cortiou car si sa position sur le traitement des rejets de l'usine Alteo de Gardanne est largement connue et relayée, sa position quant à une action globale d'éradication de la pollution dans l'ensemble du parc national des Calanques n'est pas connue. Il lui demande de préciser le calendrier de mise en œuvre pour atteindre un niveau de rejets respectant les normes françaises et européennes.

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Lambert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99753

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 octobre 2016](#), page 8132

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)